

## NOTE AUX REDACTIONS

### **Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rendra à Dourdan le lundi 7 mars 2022**

#### **Simplification des démarches administratives locales et investissement du Ségur de la santé**

Aujourd'hui, les démarches locales en ligne demandent encore trop souvent aux Français de fournir des informations que l'administration détient pourtant déjà : une preuve de leur statut étudiant, leur avis d'imposition, leur quotient familial ou encore un justificatif de statut de demandeur d'emploi. Les usagers ont le sentiment légitime de devoir fournir sans cesse les mêmes données aux services publics.

Afin d'y remédier, le ministère de la transformation et de la fonction publiques conclut une charte d'engagement avec les représentants des collectivités territoriales visant à généraliser le déploiement de FranceConnect dans les collectivités. Amélie de Montchalin se rendra à Dourdan pour échanger avec des usagers de ces services publics et présenter cette charte aux élus locaux.

L'Essonne bénéficie pleinement du Ségur de la Santé : plus de 286 millions d'euros au total sont investis pour soutenir 83 établissements sanitaires et médico-sociaux du département et 11 EHPAD. Mais aussi pour financer des investissements du quotidien dédié à l'amélioration immédiate des conditions de travail des personnels et des conditions d'accueil et de prise en charge des patients.

Amélie de Montchalin se rendra sur le site de Dourdan du centre hospitalier Sud-Essonne pour détailler l'investissement du Ségur de la santé dans le département.

#### Déroulé prévisionnel :

**15h30 Présentation de la charte d'engagement sur le déploiement de FranceConnect en présence des signataires et représentants locaux de l'AMF**

Temps d'échange sur la numérisation des démarches et services publics.

En présence des élus locaux et usagers

*Adresse : Esplanade Jean Moulin, Dourdan*

*Ouvert à la presse*

**17h00 Visite au centre hospitalier sud-Essonne, site de Dourdan**

*Adresse : 2 rue de Potelet, Dourdan*

*Ouvert à la presse*

Accréditation obligatoire auprès de la préfecture de l'Essonne via l'adresse mail suivante : [pref-communication@essonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@essonne.gouv.fr)

**Port du masque obligatoire**